

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : MOREAU, SOUTON, SORREL, DUFAYARD, LOCATELLI, ARRIBERT, ROCHAS, PELLOUX

ABSENTS : REYMOND,

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Madame le Maire, à l'ouverture de la séance, précise qu'il faut ajouter à l'ordre du jour, une délibération concernant « travaux Bassins » et le tarif de l'eau 2016/2017.

Approbation du Conseil Municipal précédent par l'ensemble des membres présents.

RESTAURATION DE DEUX BASSINS COMMUNAUX

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de restaurer deux bassins de la Commune, afin de la mettre en valeur. Il s'agit du bassin situé en face de l'ancienne poterie et de celui situé à côté de la propriété Proust.

Le coût global s'élève à 4 310 € HT.

Madame le Maire soumet à l'assemblée, le plan de financement :

Soit 50% financé par la Communauté de Communes du Grésivaudan

50% en autofinancement

Après délibération, les membres présents, autorisent Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention correspondante.

I.A.T

Madame le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T), selon le décret n° 2010-761 du 8 juillet 2010.

Montant de référence 475.32 € au 01/02/2017 pour les filières administratives, agents de catégorie C. Cette indemnité est attribuée au prorata du temps de travail de l'agent affecté au coefficient multiplicateur d'ajustement.

Elle propose à l'assemblée de revaloriser ce coefficient pour l'ensemble du personnel communal, comme suit :

Personnel administratif :

OGE Aurélie (indice 3.3) soit 537 €

HALATSIS Josiane (indice 3.3) soit 672 €

Personnel Technique (agent d'entretien) :

BELLEMAIN Véronique (indice 3.2) soit 217 €

Personnel Technique (espaces verts) :

BENVENUTO Julien (indice 3.3) soit 784 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette décision.

ENFOUISSEMENT BT ET TELEPHONE RUE LE PAS DU FACTEUR

Madame le Maire rappelle les données du dossier et confirme le dernier prévisionnel, à savoir :

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune de La Flachère 38530

Opération n° : 17-002-166 Enfouissement BT/TEL Le Pas du facteur

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **77 579 €**

Le montant total des financements externes s'élèvent à : **77 579 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **0 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif.
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé,

1. **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
Prix de revient prévisionnel : **77 579 €**
Financements externes : **77 579 €**
Participation prévisionnelle : **0 €**
(frais SEDI + contribution aux investissements)
2. **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : **0 €**

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimée à : **11 526 €**

Le montant total des financements externes s'élève à : **5 764 €**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **801 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **4 961 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil, entendu cet exposé,

1. **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
Prix de revient prévisionnel : **11 526 €**
Financements externes : **5 764 €**
Participation prévisionnelle : **5 762 €**
(frais SEDI + contribution aux investissements)
2. **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **4 961 €**

Pour un paiement en 3 versements

acompte de 30% à l'émission de l'OS n°1 : 1 488 €

acompte de 50% 2 mois après le début des travaux : 2 481 €

puis solde : 992 €

RENOVATION ACOUSTIQUE DE LA PETITE SALLE POLYVALENTE ESPACE TALBOT

Madame le Maire soumet à l'assemblée le devis correspondant soit 11 995 € HT/ 14 394 € TTC pour la pose d'un caisson acoustique et peinture.

Il est proposé, le plan de financement suivant :
50% de subvention du Conseil Départemental
50% en autofinancement

Après délibération, l'ensemble des membres présents autorise Madame le Maire à faire les démarches auprès du Conseil Départemental.

CONVENTION IMPLANTATION CONTAINER

Madame le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les Ordures Ménagères et le recyclage ne seront plus collectés au porte à porte.

Des containers pour apports volontaires seront installés par la Communauté de Communes à divers endroits de notre commune (entrée sud, bas de la route de l'Eglise, sortie nord, salle des fêtes et le Boissieu).
Des agents de la Communauté de Communes ont commencé la démarche d'information auprès des habitants de notre commune en distribuant des sacs et le mode d'emploi.

Madame le Maire commente les divers points de la convention d'occupation du domaine privé correspondant.

Après plusieurs échanges, l'ensemble des membres présents autorisent Madame le Maire à signer la convention correspondante.

SUBVENTION ACCA

Comme chaque année, Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de cette association. Cette demande constitue une demande d'aide pour financer le matériel nécessaire à la réalisation d'équipements tels que des miradors permettant de privilégier les tirs fichants tels que recommandés par la FDCI.

Madame le Maire propose de reconduire la somme de 300 € sur présentation de facture.

Accord à l'unanimité.

SEDI TRAVAUX COORDONNES AUX TRAVAUX ASSAINISSEMENT/EAU POTABLE RUES ADJACENTES RUE DES BASSINS

Madame le Maire confirme le coût prévisionnel, à savoir :
23 428.50 € HT / 28 114.32 € TTC.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT/EAUX ET RESEAUX SECS RUES ADJACENTES A LA RUE DES BASSINS

Madame le Maire rappelle les données de l'appel d'offres.

Tranche ferme :

Chemin de la Poste
Le Pas du Facteur
Impasse de la Côte
Impasse de la Cure

Tranche optionnelle 1 : Impasse de la Chapelle

Tranche optionnelle 2 : Impasse du Fenier

3 entreprises ont répondu :

MIDALI	363 256.50 € HT	435 590.80 € TTC
MOULIN TP	365 588.94 € HT	438 706.72 € TTC
FILEPPI	407 519.80 € HT	489 023.76 € TTC

L'entreprise retenue est MIDALI.

A la vue de la complexité de certaines rues, Madame le Maire, pour les tranches optionnelles, propose la Tranche 2 « Impasse du Fenier ».

L'assemblée confirme l'attribution du marché à l'entreprise MIDALI pour la Tranche ferme et la Tranche optionnelle 2 et autorise Madame le Maire à passer le marché correspondant.

Pour la tranche optionnelle 1, décision sera prise ultérieurement.

Madame le Maire confirme qu'elle va prendre contact avec l'entreprise MIDALI afin que celle-ci commence mi-octobre par l'Impasse du Fenier qui est la moins compliquée.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT PARKING ENTREE SUD VILLAGE

Madame le Maire rappelle les données de l'appel d'offre simplifiée « MAPA ».

L'estimatif des travaux étant inférieur à 100 000 €.

3 entreprises ont répondu.

AVP	84 772.08 € TTC	70 643.40 € HT
SPORTS PAYSAGES	92 665.51 € TTC	77 221.26 € HT
TARVEL	91 194.00 € TTC	75 995.00 € HT

Pour un estimatif de 72 703.80 € HT

L'entreprise retenue est AVP située à Saint Martin d'Hères.

L'assemblée confirme l'attribution du marché à la Société AVP et charge Madame le Maire de la prise de contact afin que les travaux puissent démarrer dans les meilleurs délais.

DELIBERATION MODIFICATIVE (EAU/ASSAINISSEMENT)

-0.22 au compte 23 opération 100

+0.22 au compte 040 Dépenses d'investissement, opération d'ordre entre sections.

VOTE DES TARIFS D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire précise que cela fait déjà plusieurs années que les tarifs de l'eau et de l'assainissement n'ont pas été augmentés.

Madame le Maire propose la reconduction pour 2016/2017.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, la reconduction des tarifs 2016 est votée sans augmentation.

DIVERS

Lave-vaisselle **grande salle Georges Talbot** :

Les locataires auront la possibilité d'utiliser le lave-vaisselle moyennant 50 € supplémentaires lors de la location.

Cette participation ayant pour but l'achat et l'entretien du matériel.

Proposition sera faite lors de la demande de location : **la convention de la Grande Salle sera modifiée** en ce sens.

ANC SALLE DES FETES

Madame le Maire confirme que les trapons de visite doivent rester accessibles pour la bonne marche de l'installation. De ce fait, un pourtour sera délimité avec accès fermé et le jeu de boules déporté sur la droite.

TRAVAUX MURS DU CIMETIERE

La réalisation de la reprise du mur suite aux travaux de l'Impasse des Buis devrait être terminée d'ici fin Octobre.